



De la mine aux véhicules électriques : 5 conditions pour que l'électrification des transports ait meilleure mine

Novembre 2019

1. Réduction à la source

Prioriser les investissements dans le recyclage et l'économie circulaire, les modes de transport et de consommation à la fois sobres en carbone et en matériaux, le transport collectif, le covoiturage, les véhicules économes; de réelles mesures bonus/malus pour décourager les gros véhicules énergivores; modifier le mode de financement des municipalités pour stopper l'étalement urbain.

2. Protection de l'environnement

Assujettir toute nouvelle mine à une évaluation environnementale et des consultations du BAPE—l'équivalent se fait déjà pour le nord du Québec; interdire toute exploitation minière à proximité des milieux écologiques sensibles, dont les eskers d'eau potable, et prioriser l'atteinte des objectifs d'aires protégées partout au Québec -- il y a beaucoup de retard dans le sud du Québec.

3. Aménagement du territoire et respect des collectivités locales

Revoir les lois et les cadres actuels afin de donner davantage de pouvoirs aux municipalités, MRC et Nations Autochtones pour protéger les milieux sensibles de leurs territoires, notamment les milieux de villégiature, de récréotourisme, d'écotourisme, de foresterie durable (éliminer ou modifier l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; revoir et renforcer les articles 82 et 304.1.1 de la Loi sur les mines du Québec modifiés; revoir et renforcer les orientations gouvernementales pour les « territoires incompatibles à l'activité minière » appliquées maintenant depuis plus de 4 ans).

4. Principe pollueur-payeur

Exiger des garanties financières solides pour le nettoyage des sites miniers contaminés aux frais des entreprises et non des Québécois, incluant un fonds financé en partie par l'industrie pour les sites abandonnés dont la dette s'élève à 1.2 milliard (fonds financé à 50/50 entre l'industrie et l'État, à l'aide d'une redevance environnementale de 0.3% à 0.5% sur la valeur brute produite). Renforcer la capacité des ministères, de même que les sanctions pénales en cas d'infractions environnementales.

5. Critère d'investissement responsable

Revoir et renforcer les critères sociaux, environnementaux et économiques d'Investissement Québec et la Caisse de dépôt et placement, notamment dans le secteur minier et de l'innovation, en collaboration d'experts indépendants et diverses parties prenantes.

APPUYANT LES 5 CONDITIONS :

Association pour la protection du Lac Taureau	Greenpeace Canada	Daniel Breton, ex-ministre de l'Environnement du Québec et expert en électrification des transports
Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie	Grenville-sur-la-Rouge MiningWatch Canada	Pierre Langlois, consultant-expert en mobilité durable et en électrification des transports
Coalition pour que le Québec ait meilleure mine	Nature Québec	Marie-Ève Maillé, consultante et marraine de la campagne Solidarité Grenville-sur-la-Rouge
Comité citoyen pour la protection de l'esker	Parti québécois	Paul Piché, artiste et parrain de la campagne Solidarité Grenville-sur-la-Rouge
Eau Secours	Québec Solidaire	
Équiterre	Regroupement pour la protection des lacs de la Petite-Nation	
Fondation David Suzuki	Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue	
	SOS-Grenville-sur-la-Rouge	

FAITS SAILLANTS

- **GES** : L'extraction et la transformation des minéraux contribuent à 10% des GES mondiaux [6].
- **Déchets miniers** : Pour plusieurs minéraux, chaque tonne produite génère 100 à 1 million de tonnes de déchets miniers. La production de déchets miniers a bondi de plus de 300% en 10 ans au Québec et à l'internationale [1], et représente de loin la principale source de déchets solides au Québec—soit plus de 20 fois la quantité des déchets domestiques destinés à l'enfouissement. Ces déchets miniers contiennent des substances toxiques pour l'environnement qui doivent être sécurisés à perpétuité.
- **Déversements miniers** : Les déversements catastrophiques de déchets miniers sont en hausse de 55% depuis 1990 [2], occasionnant d'importants impacts environnementaux et des pertes de vies humaines. Plus de 20 déversements ont été répertoriés au Canada depuis 2008, dont 6 de plus de 1 million de litres de résidus miniers [3].
- **Contrôle de la pollution de l'eau** : Une enquête d'Environnement Canada révèle que 76% des mines de métaux au Canada ont des effets sur les écosystèmes aquatiques, dont 92% «pourraient être indicatifs d'un risque élevé pour l'environnement», et ce, malgré que 95% des effluents contaminés des entreprises rencontrent les normes actuelles—ce qui indique que les normes ne sont pas adéquates.[4] La récente enquête de la Commissaire fédérale à l'environnement révèle qu'il y a des manquements dans l'application des sanctions pénales et que 65% des mines au Canada n'ont pas fourni de données sur leurs effets de leurs effluents contaminés sur les milieux aquatiques. [5]
- **Boom minier les minéraux utilisés dans l'électrification des transports** : La Banque mondiale et l'Institute for Sustainable Futures (Australie) prévoient des boom de la demande en lithium (965% à 8845%), en cobalt (585% à 1788%), en graphite (plus de 383%) et en nickel (108% à 313%) d'ici 2050 pour rencontrer les objectifs de Paris (scénarios 1.5 à 2.0deg). La demande provient principalement du secteur de l'électrification des transports et du stockage d'énergie par les piles [6]. Au Québec, une récente analyse révèle un boom en dépenses minières pour le graphite (50%) et le lithium (789%) depuis 5 ans, notamment dans les régions de l'Outaouais, les Laurentides, Lanaudière, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec. [7]
- **Réduction à la source, recyclage et économie circulaire** : Des politiques proactives et des investissements massifs dans les infrastructures de récupération, réutilisation et recyclage pourraient aider à combler 30 à 50% de la demande de plusieurs minéraux utilisés dans les transports électriques, mais non sans difficultés. [8]

Conférence internationale « Pour que le climat ait meilleure mine » (novembre 2019) :

<https://miningwatch.ca/sites/default/files/miningwatchfrversionweb.pdf>

[1] Sources : <http://www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/2018-11-CoalitionQuebecMeilleureMine-TableauDechetsMiniers.pdf> (2018) et <https://miningwatch.ca/sites/default/files/muddpresentationmining-v-mine-waste.pdf> (2019)

[2] Sources : <http://www.grida.no/publications/383> (2017) et <https://worldminetailingsfailures.org/> (2019)

[3] Sources : <https://miningwatch.ca/sites/default/files/2017-08-emmc-table2.pdf>, <http://www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/2018-01-23-BAPEMontWright-RV.pdf>

[4] Sources : <https://www.ec.gc.ca/esee-eem/default.asp?lang=En&n=F2078C08-1&offset=7&toc=show> (2017) et https://miningwatch.ca/sites/default/files/2019-04-05-miningwatchcanada-cesdreport_7_0.pdf (2019)

[5] Source : https://miningwatch.ca/sites/default/files/2019-04-05-miningwatchcanada-cesdreport_7_0.pdf (2019)

[6] Sources : <https://miningwatch.ca/sites/default/files/dexhragepresentation-climate-smartmining.pdf> (2017) et <https://miningwatch.ca/sites/default/files/earthworksutspresentation.pdf> (2019)

[7] Source : <http://www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/2019-11-BoomLithiumGraphite-Analyse.pdf>

[8] Source : <https://miningwatch.ca/sites/default/files/earthworkskeyfindingsupdated.pdf>